



Conseil Communautaire du 6 mai 2009

Compte rendu

Etaient Présents : Les délégués suivants : Jacqueline CHARRIERE, Denis TOME, Michel RAVIER, Marie-Ange COLIN, Isabelle SKOWRONSKA, André GIRARD, Franck VILLAND, Robert DERRION, Bernard CHASSANDE BARRIOZ, Michel CHAPELLE, Bernard BESSON, Gilles CARRIER, Daniel GRIMONT, Béatrice SANTAIS, Yves PAVILLET, Yannick MUNIER, Gilbert NAJAR, Véronique TROTTA, Alain RIBEYROLLES, Jean-Paul RATEL, Sylvaine CHRISTIN, Sylvie SCHNEIDER, Jean Louis BERTHET, Pierre DUFAYARD, Eric SANDRAZ, Denise MARTIN, Grégory MASIN.

Etaient excusés et/ou représentés :

Marc DUPRAZ pouvoir à *Jacqueline CHARRIERE*, Jean-Luc CHAPOT, Carlo APPRATTI, Richard DESCHAMPS-BERGER pourvoir à *Isabelle SKOWRONSKA*, Michel QUENARD pouvoir à *Michel Ravier*, Guy GAMEN pouvoir à *Michel CHAPELLE*, Marie-Agnès MENET-THIBAUT pouvoir à *Franck VILLAND*, Evelyne BRISA, Jacqueline TALLIN représentée par *André BUISSON*, Michel PORTIER représenté par *Serge GRANIER*, Jean-Bernard KLOTZBIER représenté par *GRIMONT Daniel*, Jean-Claude NICOLLE, Alain PROPHETE.

Secrétaires de séance : Grégory MASIN

Assistaient : Mesdames Ferroux et Simon personnels de la CCPM.

1 - Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 11 mars 2009

Le Président propose les deux modifications mineures suivantes :

Page 3 : § 2 : Présentation de la chargée de mission PCS : il convenait de lire: « Dans douze mois, les communes devraient être en mesure de proposer un PCS et un DICRIM en bonne voie » à la place de la phrase suivante « Dans douze mois, elle (Claudie Léger, chargée de mission) devrait être en mesure de proposer un PCS et un DICRIM ».

Page 4 : § sur la construction du Centre de Secours : il convenait de lire « le Président poursuit en expliquant que le concours de maîtrise d'œuvre (et non d'appel d'offres) a été lancé ».

Ces observations prises en compte, le compte rendu de la séance du 11 mars est adopté à l'unanimité.

2 - Affaires financières :

Décision modificative : Budget Principal – Virement de crédits

Le Président indique aux membres de l'assemblée le dépassement de crédits pour deux opérations du compte 2313, chapitre 23 et compte 2315 chapitre 21.

Il précise que ce dépassement affecte uniquement les crédits attribués à l'opération n°23 « Aménagement du Gymnase » (local associatif et insonorisation de la petite salle) et à l'opération n°11 « aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage ».

Il souligne qu'il n'y a aucune incidence sur le crédit global du compte 2313 et du chapitre 23.

Le dépassement de crédits pour l'opération n°23 et pour l'opération n°11, qui sont maintenant terminées, est dû à l'actualisation des prix intervenue sur les décomptes généraux des marchés.

Le réglemmentation s'opèrerait de la façon suivante :

Article Opération Fonction Service	Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation sur crédits déjà alloués
	<i><u>Section d'investissement</u></i> <i>Dépenses</i>		
2313-21-113-CS	Opération en cours (Construction centre de sec.)	2 900	
	<i>Recettes</i>		
2313-23-411-gym	Opération en cours (Aménagement du gymnase)		2 700
2315-11-523-Gens du voyage	Opération en cours (Aménagement aire d'accueil)		200

Cet exposé entendu, la proposition de décision modificative telle que présentée par le Président est approuvée à l'unanimité.

Décision modificative : Budget SPANC – Virement de crédits

Le Président explique aux membres du Conseil Communautaire qu'une facture correspondant à un contrôle effectuée en 2008 n'a pas été honorée.

Il s'avère que la personne déclarée lors du contrôle n'est pas le réel propriétaire.

Aussi, le titre de recettes émis à l'intention de cette personne a dû être annulé.

Le Président indique qu'aucun crédit n'avait été prévu au budget pour ce type d'opération et propose d'inscrire au compte 673 un montant de 240 €, pour couvrir le besoin budgétaire de 120 € de cette régularisation et 120 € en prévision d'une autre annulation possible dans l'année.

La modification s'établirait de la façon suivante :

Article Opération Fonction Service	Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation sur crédits déjà alloués
022	<u>Section de fonctionnement</u> <i>Dépenses</i> Dépenses imprévues	240	
673	<i>Recettes</i> Titres annulés		240

Cet exposé entendu, la proposition de décision modificative telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

3 – CDDRA (contrat de développement durable de la Région Rhône Alpes) : discussion sur les actions à inscrire

Le Président explique que le Comité de pilotage de Métropole Savoie a décidé le 19 décembre dernier de s'engager dans un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et que l'Espace Métropole Savoie devrait être le 1^{er} territoire de Rhône-Alpes candidat à la nouvelle génération de Contrat.

Il rappelle que ce contrat constitue la suite de l'actuel CDRA sur la base du « document bilan » remis en séance.

Le Président rappelle les actions déjà réalisées au titre du CDRA sur le Territoire Cœur de Savoie. (4 axes de développement déclinés en 13 objectifs). Le montant total des subventions de la Région pour le Territoire Cœur de Savoie s'est élevé pour le CDRA à 1 497 793 €.

S'agissant du nouveau contrat (CDDRA) le Président explique les enjeux fixés par la Région, à savoir :

- La volonté de faire concorder les calendriers des différents Contrats régionaux (CDRA 2006/2011 - Contrat d'agglomération 2004/2009)
- La volonté de prendre en compte les différentes démarches et études réalisées ou en cours sur le territoire (enquête déplacements, stratégie habitat-foncier, PSADER, PLH, ...)
- La volonté de mettre en œuvre les orientations politiques locales suites aux renouvellements des équipes
- La volonté d'intégrer les dispositions de la nouvelle politique régionale de contractualisation.

Le Contrat de Développement est un outil de partenariat entre la Région Rhône-Alpes et un «territoire» engagé autour d'un projet de développement local. Il est le moyen d'intervention contractuelle de la Région sur un bassin de vie.

Les nouvelles dispositions du CDDRA :

- > Un contrat signé pour 6 ans entre la Région et Métropole Savoie
- > L'intégration du Développement Durable dans le projet de territoire et l'ensemble des actions
- > La mise en œuvre d'un Plan Climat Energie territorial ;
- > La prise en compte des agglomérations dans le périmètre du CDDRA par l'élaboration de deux Conventions de Fonctions d'Agglomération et de Centralité ;
- > L'articulation du Contrat avec les politiques et dispositifs régionaux (CTEF, Securise'ra, ...), d'une part, et les démarches locales, d'autre part ;
- > Une enveloppe d'environ 6 M d'€ pour l'Espace Métropole Savoie, les 2 agglomérations (Chambéry Métropole + CALB) bénéficiant par ailleurs d'environ 9 M d'€ au titre des conventions de centralité ;
- > Des actions intercommunales et transversales.

Une réunion avec les Présidents d'EPCI du territoire Cœur de Savoie aura lieu le 13 mai prochain afin de définir les actions qui pourraient figurer dans le CDDRA.

Le Président explique donc qu'il convient de débattre quelles seront les actions à inscrire dans le CDDRA au niveau de la Communauté de Communes, étant précisé que les projets éligibles ne pourront concerner d'une part, qu'un nombre très resserré de projets, et d'autre part uniquement des actions structurantes et transversales au Territoire.

Sur la base de l'analyse des actions et des orientations définies dans le projet de Charte de Territoire et élaborée par Métropole Savoie (voir document transmis avec la note de synthèse), il convient d'établir une 1^{ère} liste d'actions transversales au Territoire Cœur de Savoie.

Une discussion s'instaure donc sur la nature des actions à inscrire pour le Territoire Sud de l'Espace Métropole Savoie, étant précisé que ces projets doivent être considérés par la Région comme structurant pour les 4 cantons.

Plusieurs points pourraient déjà faire l'objet d'une inscription au CDDRA dans le prolongement de leur inscription à l'actuel CDRA.

▪ **Volet Habitat et Urbanisme** : Actions proposées :

- **Etudes urbanisme pré opérationnelles** (rappel : subvention de 135 000 € pour le territoire Cœur de Savoie actuel CDRA)
- **Aides au logement pour la production de logements ou bâtiments « basse consommation » et/ou haute performance énergétique.**

Béatrice SANTAIS précise que l'enveloppe de la Région sur le contrat en cours (CDRA) n'a pas été consommé en totalité et qu'il est toujours possible d'ici la fin de l'année de déposer une demande de subvention à ce titre, à condition précise t'elle d'avoir déposé le permis de construire.

Suite à une question de Michel CHAPELLE, il est précisé que la subvention de la Région est plafonnée à 11% du coût total des travaux.

Grégory MASIN s'interroge pour sa part sur la possibilité de réaliser une étude transversale aux communes du Territoire ayant pour objet de réaliser un toilettage des PLU dans l'optique de construction de bâtiments HQE.

- **Volet Economie et Ressource Humaines :**

- **Réalisation de pépinières d'entreprises**

Le Président explique ici que le projet de construction des ateliers relais à Alpespace s'insère parfaitement dans ce cadre.

- **Réalisation de cheminements piétonniers et pistes cyclables**

Le Parc Alpespace ayant une véritable qualité environnementale, cette approche pourrait permettre une inscription de cette action au titre du CDRA.

- **Volet Agricole**

- **Animation agricole**

Cette animation agricole fonctionne maintenant depuis plusieurs années mais son inscription reste à valider malgré sa limitation au sud de l'Espace Métropole Savoie.

- **Corridors Bauges/Chartreuse**

2 actions ont déjà été identifiées : la renaturation de l'ancien lit du Bon de Loge dans la plaine de Francin et l'acquisition de parcelles de terrains le long du Bon de Loge sur St Jeoire Prieuré et Myans.

- **Volet Tourisme**

- **Animation Tourisme**

Le Président explique ici que la problématique reste la même que pour celle de l'animation agricole. Il convient d'obtenir l'inscription de cette action bien que limitée au sud de l'Espace Métropole Savoie.

Michel RAVIER souhaite pour sa part que l'action transversale « restauration et valorisation du Patrimoine » soit inscrite au futur CDDRA. En réponse, Béatrice SANTAIS approuve cette proposition en précisant qu'il conviendra d'avoir une enveloppe globale pour réaliser ensuite des actions spécifiques délivrées sur les communes du canton.

- **Volet Déplacement / Transports**

2 points méritent d'être examinés :

→ La possibilité d'étudier la mise en place d'un transport collectif ;

→ La possibilité d'étudier la mise en œuvre de modes de déplacement doux entre la Gare de Montmélian et Alpespace.

Sylvie SCHNEIDER pour sa part, pense que les transports collectifs constituent un réel besoin sur le canton (possibilité d'ouvrir au public l'accès aux transports scolaires gérés par le Conseil Général). Suite à une intervention d'Eric SANDRAZ, la question du financement et du coût financier que devra supporter la CCPM est posée. Sur la problématique des transports, Béatrice SANTAIS, Conseillère Générale, évoque le travail qu'elle réalise actuellement avec ses homologues du Cœur de Savoie et Mr PIRAT, Directeur des Transports au Conseil Général, au sujet de la réalisation d'une enquête – sondage auprès des 43 communes du Territoire « Cœur de Savoie » sur les modes de déplacement.

Le Président termine son exposé des actions pouvant être inscrites au CDDRA avec un autre projet d'envergure, celui de la création d'un bassin couvert, un projet structurant qui dépasse largement notre Communauté de Communes, et même le Territoire Cœur de Savoie.

Une étude financée par la Ville de Montméliant en 2008 a évalué la construction de ce bassin couvert à 10 millions d'€ (construction d'un bassin couvert de 25 mètres à côté de la piscine d'été actuelle). Béatrice SANTAIS explique que ce projet de bassin couvert respecte parfaitement l'aspect « développement durable » demandé par la Région avec des choix de construction environnementaux (sécurisation et traitement naturel de l'eau, utilisation de l'énergie solaire ... etc...).

S'agissant du coût du bassin couvert, le Président explique qu'il est évident que les 4 Communautés de Communes ne peuvent à elles seules supporter un tel investissement. Les discussions engagées avec les 3 autres intercommunalités permettent d'espérer une mobilisation maximale des financements CDDRA sur cet investissement. Restera ensuite la question du fonctionnement de cet équipement et de son financement.

Suite à une question d'Eric SANDRAZ, Béatrice SANTAIS répond que la construction du nouveau centre de secours ne peut s'inscrire dans le CDDRA, ce type de contrat n'ayant aucune vocation à subventionner un centre de secours. La question sera néanmoins posée pour avis aux conseillers régionaux Messieurs SIMONIAN et LECLAIR lors de la réunion du 13 mai prochain.

Le Président rappelle que l'incertitude qui pèse actuellement sur la Taxe Professionnelle obligera les élus communautaires à beaucoup de modération dans la liste des actions et projets qu'il sera possible d'engager.

S'agissant du financement du CDDRA, Béatrice SANTAIS rappelle que la Région ne contractualisera qu'avec l'Espace Métropole Savoie et ne reconnaîtra pas le Territoire Cœur de Savoie.

La répartition Nord/Sud/Centre s'entend à l'intérieur de l'Espace Métropole Savoie.

Deux millions d'Euros environs pourraient être attribués au Territoire Sud sur la durée du contrat 6 ans.

Au terme des discussions le Président souhaite recueillir l'avis des élus communautaires sur les actions prioritaires à défendre auprès des autres présidents d'EPCI du Cœur de Savoie.

Il est décidé à l'unanimité de dégager comme axes prioritaire les actions suivantes :

- l'habitat et le logement (et notamment la réhabilitation),
- les actions inscrites au futur contrat de Corridors biologiques,
- les transports (études sur réalisation future),
- la construction du bassin couvert.

4 – Administration générale :

1 – Personnel

a) Modification du tableau des emplois : transformation d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Président explique que la gardienne du gymnase nommée au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe au 1^{er} janvier dernier suite à la réussite de l'examen professionnel, remplit toutes les conditions nécessaires pour avancer au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

Aussi, le Président propose au Conseil la transformation du poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2009.

Il explique par ailleurs qu'il proposera lors du prochain conseil et après avis de la CTP du Centre de Gestion la transformation du poste actuellement occupé à temps incomplet (21 h 00 / semaine) en un poste à temps complet, cette transformation se justifiant par le nombre d'utilisateurs du gymnase en constante augmentation depuis ces 10 dernières années et l'obligation faite à l'agent de procéder à un nettoyage et une surveillance des locaux plus approfondis.

Cet exposé entendu, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette modification du tableau des emplois.

b) Renouvellement de la mise à disposition de la Responsable du RAM à la Ville de Montmélian

Le Président rappelle que la responsable du RAM avait été mise à disposition à la Ville de Montmélian à compter du 1^{er} juillet 2006 pour une durée de trois ans, justifiée par sa fonction de coordinatrice des restaurants scolaires de la Ville.

La mise à disposition de l'agent représente 31,11 % d'un équivalent temps plein.

La convention de mise à disposition arrivant à son terme le 30 juin 2009, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le renouvellement de ce dispositif à compter du 1^{er} juillet 2009 pour une durée de trois ans dans les conditions présentées ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2- Procédure de dématérialisation des actes administratifs

Les collectivités ont la possibilité de transmettre par voie électronique les actes à soumettre au contrôle de légalité, conformément au décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 dans le cadre du programme ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé).

La télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel de la Communauté de communes et améliorera son efficacité, notamment par la fluidification des échanges avec la Préfecture et par la réduction des délais de transmission.

Les modalités pratiques de mise en œuvre nécessitent de mettre préalablement en place une convention avec la Préfecture de la Savoie et d'acquiescer un dispositif de télétransmission homologué par l'Etat.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité approuve la convention à intervenir avec la Préfecture de la Savoie relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, autorise le Président, suite à une consultation, à signer le marché à intervenir pour l'acquisition du dispositif de télétransmission dans les formes les plus appropriées et autorisées par la réglementation.

5 – Gymnase intercommunal : approbation du montant des travaux de réfection de la toiture et du logement de la gardienne et demandes de subvention

Le Président explique que les travaux de réfection de la toiture du gymnase et du logement de fonction de la gardienne vont débuter d'ici les prochaines semaines avec pour maître d'œuvre de l'opération le cabinet Monteil.

Ces travaux permettront une remise en état du toit d'origine dont l'étanchéité n'est plus optimale. S'agissant du logement de la gardienne, il conviendra de réaliser les travaux de plomberie et faïences de la salle de bains rendus nécessaires par l'usure des lieux, et de procéder à la reprise d'une fissure murale et à la pose d'une porte « coupe-feux »

Le Président explique que l'ensemble des travaux est estimé à 70 400 € HT soit 84 198,40 € TTC (hors maîtrise d'œuvre et contrôle technique et mission SPS).

Pour des raisons pratiques liées à l'occupation du gymnase, les travaux d'une durée d'environ 1 mois chacun se dérouleront dès le début de l'été.

Concernant les travaux liés à la réfection de la toiture, des subventions du Département (FACESSE + « Subvention des collèges ») sont attendues selon la répartition suivante :

Subvention FACESSE :

Montant des travaux hors taxes	59 000.00€
Montant de la maîtrise d'œuvre	3 540.00€
Total	62 540.00€

Les devis des frais de coordination SPS et de contrôle technique ne nous sont encore pas parvenus.

Le taux de subvention de la CCPM est de 33%

Le montant de cette subvention s'élèverait approximativement à 20 640.00 €

Subvention des collèges :

La subvention des collèges intervient après l'attribution du FACESSE et comble les 50 % restant des dépenses engagées.

Soit : $(62\,540.00\text{ €} - 20\,640\text{ €} = 41\,900\text{ €}) : 2 = 20\,950.00\text{ €}$

Le coût de cette réfection reviendrait à la CCPM à environ 33% du montant hors taxes.

Le Président précise que les travaux dans le logement de fonction ne sont pas éligibles.

Cet exposé entendu, les membres du Conseil approuve le montant prévisionnel des travaux, sollicitent l'aide du département au titre des programmations FACESSE et Subvention des Collèges et autorise le Président à demander auprès du Département de commencer les travaux avant l'octroi des dites subventions.

6 - Aire d'accueil des gens du Voyage : approbation des nouveaux tarifs

Après quelques mois de fonctionnement de l'aire d'accueil, les responsables de l'Hacienda proposent à la Communauté de Communes de pouvoir adapter les tarifs et plus particulièrement celui concernant l'avance faite par le voyageur de la façon suivante.

En plus de la caution de 70 € qui continuera d'être perçue dès l'arrivée du voyageur, il est proposé de percevoir l'avance de 50 € répartie de la manière suivante :

- 21,70 € pour la redevance d'occupation (7 journées* 3,10 €)
- 28,30 € pour les fluides

Le changement consiste simplement à affecter précisément une partie de l'avance au paiement du droit d'occupation et l'autre partie au paiement des fluides.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7- SABRE : demande de retrait de la commune des Mollettes pour le service d'assainissement non collectif

Suite aux décisions arrêtées lors du dernier conseil communautaire du 11 mars dernier, le Président indique qu'il convient désormais et comme convenu avec le SABRE lui-même et les services de la Préfecture, de demander le retrait de la commune des Mollettes du SABRE pour la compétence « assainissement non collectif » et son rattachement au SPANC de la CCPM.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

8- Bon de Loge : additif à la délibération N° 22-2009 (Objet : Réception des aides financières de l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire du Conseil Général)

Le Président rappelle la délibération prise le 11 mars dernier sollicitant l'aide du Conseil Général de la Savoie et de l'Agence de l'eau pour des travaux d'entretien réalisés par le Syndicat intercommunal d'assainissement agricole et d'écoulement des eaux de la plaine du Bon de Loge et de la rive gauche du Glandon.

Le Président explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire pour autoriser le Département à recevoir les aides de l'Agence de l'eau et à les reverser ensuite à la CCPM.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil.

9 -SPANC : Approbation du rapport d'activités 2008 du SPANC

Le Président donne connaissance au Conseil communautaire du rapport d'activités 2008 du SPANC, prévu par la loi n° 95.101 du 2 février 1995, dite « loi Barnier », relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Ce rapport envoyé avec la note de synthèse contient, conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, les indicateurs techniques et financiers relatifs au service de l'assainissement non collectif. Il comprend également des informations sur le budget annexe « SPANC » de la CCPM.

Ce rapport, une fois adopté par le Conseil communautaire doit ensuite faire l'objet d'une présentation par le Maire devant son Conseil municipal, au plus tard le 31 décembre 2009.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur le rapport présenté.

Le Président souligne que la non-conformité des contrôles (97% des contrôles effectués) s'explique par une législation en constante évolution (tableau page 11 du rapport).

Cet exposé entendu, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le rapport d'activités 2008 du SPANC.

10 – Transports scolaires : Prolongation de la convention relative à l'organisation du transport scolaire.

Le Président indique que le Département de la Savoie, organisateur principal des transports scolaires, sollicite une prolongation de la convention actuelle, par la signature d'un avenant d'un an. Cette convention, qui date de 1989, a déjà été modifiée à plusieurs reprises.

Un planning de concertation Département/Organisateurs de second rang est prévu jusqu'en avril 2010 afin d'élaborer cette nouvelle convention de délégation de compétence qui prendra effet à la rentrée 2010.

Le Président demande au Conseil de lui donner l'autorisation de signer l'avenant n°5 à la convention relative à l'organisation du transport scolaire qui lie la Communauté de Communes du Pays de Montmélian et le Département de la Savoie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

11 - Mission « Archivage » : bilan de la mission « Diagnostic » réalisée dans les communes et poursuite de la mission d'archivage de la CCPM

Le Président explique que la mission « Diagnostic » réalisée par Alban LEVET, archiviste du Centre de Gestion s'est achevée ces dernières semaines par l'envoi d'un rapport à chaque Maire concerné.

Les diagnostics ainsi réalisés ont permis de faire état des améliorations possibles à apporter sur la gestion des archives de chaque commune, à charge pour ces dernières qui le souhaiteraient d'engager les actions nécessaires.

Dans cet optique et afin de répondre à un certain nombre de questions, le Président propose qu'une journée d'information en direction des secrétaires de mairie soit proposée en fin d'année par l'archiviste.

Cette journée d'information pourrait porter sur la législation en vigueur encadrant la gestion des archives municipales. Des questions plus pratiques par exemple sur les nomenclatures des

classements, la tenue et la conservation des registres de délibérations pourront également être abordées.

S'agissant des archives de la CCPM, le Président explique que l'archivage des documents « papiers » est en cours de finalisation et que le prochain travail de l'archiviste consistera dans l'archivage des fichiers informatiques et la gestion future de ces derniers (nécessité au préalable de créer une arborescence informatique).

Cette mission constituerait 20 jours d'intervention de l'archiviste.

Cet exposé entendu, les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité la poursuite de la mission d'archivage pour la CCPM.

12) Lac de Ste Hélène : approbation du projet de convention de pêche 2009/2018

Le Président explique que l'actuelle convention de pêche arrive à son terme et qu'il convient d'en approuver une nouvelle.

Après discussion avec l'Amicale des pêcheurs du lac de Ste Hélène, le Président propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette nouvelle convention de pêche sur la base des modalités présentées dans le projet de convention 2009/2018 et envoyé avec la note de synthèse

Le Président explique que pour la nouvelle convention de pêche, les droits de pêche ont été fixés à 1 000 € annuelle. (A titre de comparaison les droits de pêche sur le lac d'Aiguebelette sont de l'ordre de 2 000 €/annuelle).

Cet exposé entendu, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les modalités de cette nouvelle convention et autorisent le Président à signer cette convention avec l'Amicale des pêcheurs du Lac de Ste Hélène.

13) – Informations :

1) Construction du nouveau centre de secours

Le Président informe l'Assemblée que la procédure de concours se poursuit.

Après consultation, une 1^{ère} sélection a été faite par le jury du SDIS le 2 avril dernier, où participaient en qualité d'observateurs le Président de la CCPM et la Conseillère Générale et 1^{ère} Vice Présidente.

Le choix du jury du SDIS s'est porté sur les 3 cabinets suivants : Cabinet POCHON de Bourg en Bresse, Cabinet PLOTTIER de Lyon et Cabinet MONTEIL de Montméliant

Le jury du SDIS se réunira de nouveau le 27 mai pour répondre aux questions techniques et pratiques des architectes, qui disposeront alors de 3 mois pour rendre leur projet.

Le Président indique aux membres du Conseil communautaire qu'ils trouveront tous les éléments d'ordre général et technique du concours d'architecte dans le CCTP et le règlement de consultation.

Suite à une discussion une demande de précision sera demandée auprès du SDIS sur le coût total des travaux.

2) « Ballade Gourmande 2009 » : Demande de subvention

Le Président explique qu'il a reçu dernièrement un dossier de présentation et de demande de subvention de la « Ballade Gourmande 2009 », opération portée par le syndicat des vins d'Apremont, la commune d'Apremont, le PNR de Chartreuse ainsi que le CIVIS.

Cette journée de présentation du vignoble savoyard se déroulera cette année le 26 juillet à Apremont.

Le Président explique que la CCPM n'a jamais apporté son concours à ce type de manifestations (foires, marchés locaux ou de producteurs, fêtes du vins ..etc..), très nombreuses sur le canton et en l'occurrence sur la 1^{ère} Edition de la Ballade Gourmande 2008.

Il souhaite néanmoins recueillir l'avis des membres du Conseil de façon à acter une position de principe pour des demandes futures.

Michel RAVIER regrette profondément l'absence de réponse à la demande de subvention que Chignin avait envoyé à la CCPM l'an dernier.

Sur proposition de Robert DERRION et approuvé par l'unanimité des membres du Conseil, il est décidé de ne pas subventionner des manifestations de ce type.

- **3) Animations Jeunesse : Projet MALI : Demande de subvention**

Le Président explique que le CAF (club alpin français) de Montmélian travaille depuis plusieurs mois à l'organisation d'un voyage humanitaire au Mali.

Ce projet a pour objectif de faire découvrir aux 12 jeunes concernés (dont 9 jeunes du canton) la vie des populations locales et plus particulièrement des jeunes de Siby au travers de la pratique de l'escalade. Il permettra également d'améliorer les murs d'escalade existants en équipant de nouvelles voies et enfin de renouveler le matériel d'escalade des initiateurs maliens.

Le Président propose, compte tenu des besoins formulés par le CAF de Montmélian, que l'aide de la CCPM prenne la forme d'une aide à l'achat de matériel d'escalade que les jeunes remettront à leurs homologues maliens. En contre partie, un partenariat avec le service jeunesse s'élaborera avec les jeunes ayant participé au voyage. (modalités et calendrier du partenariat en cours de finalisation).

Après discussion, il est proposé que l'aide apportée par la CCPM soit fixée à 1 000 €.

Compte tenu de l'intérêt du projet, cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

✓ Points divers :

- **Corridors biologiques**

Après avoir acté l'action cette année, le Président propose de lancer l'étude de faisabilité en 2010 et d'envisager les travaux en 2011.

Proposition validée par le conseil communautaire.

- **C.A.U.E** : nouvelles plaquettes de la Consultance Architecturale

Le Président indique qu'à la suite du chargement d'architecte consultant, de nouvelles plaquettes d'information ont été éditées à destination des communes. (Plaquettes remises en séance).

- **Réunion PPRI en Préfecture**

Le Président fait état d'une réunion du comité de suivi du PPRI en Combe de Savoie qui s'est tenue en Préfecture ce jour. Il explique que les communes concernées doivent demander auprès de la DDEA les évolutions souhaitées sur la zone violette et que ces modifications de zonage ne sont possibles que jusqu'en juillet 2010.

Le Président indique par ailleurs qu'il aura fallu l'intervention de la Conseillère Générale pour que la CCPM, mais aussi les 2 autres Communautés de Communes du Cœur de Savoie concernées soient désormais membres du Groupe Technique du PPRI, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

- **Etude sur les transferts de compétences**

Le Président explique qu'un bureau d'études (STRATORIAL) a été dernièrement mandaté pour réaliser une évaluation précise des transferts de compétences possibles et dans un premier temps de ceux de l'école de musique et de la piscine.

D'autres transferts seront étudiés :

- la voirie (voirie d'accès à la STEP / voirie d'accès à Alpespace),
- les sentiers (sentiers sur le périmètre du Parc des Bauges, de Chartreuse, sur le périmètre des Tours de Montmailleur).
- l'assainissement

L'eau potable (il conviendra ici d'étudier si le transfert est possible et sous quelles conditions).

- Les cours d'eau du Coisin et du Coisetan

La logique pourrait tendre à faire évoluer l'actuelle compétence exercée sur le Bon de Loge à d'autres cours d'eaux.

- les zones d'activités industrielles, commerciales et artisanales (pour les zones actuellement communales).
- le transport collectif
- l'action sociale (avec pourquoi pas la mise en place d'un CIAS).

Le Président propose enfin que les membres de la CLECT puissent se réunir pour étudier les transferts possibles. Les réunions de travail en présence du cabinet STRATORIAL pourraient se tenir aux dates suivantes :

- 1^{ère} réunion de la CLECT : lundi 25 mai à 18 h 30
- 2^{ème} réunion de la CLECT : mercredi 24 juin à 18h30.

Un conseil communautaire fixé le 1^{er} juillet permettrait de valider les conclusions de l'Etude. Il est proposé aux membres du conseil de bien vouloir prendre note de ces différentes dates de réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Besson".

Bernard BESSON